

# Les Sans-Chemise



Une  
**lutte**  
pour un régime  
d'assurance-chômage  
juste et d'accès  
universel

- Origine des Sans-Chemise
- Historique du régime d'assurance-chômage canadien
- Le détournement de la Caisse d'assurance-chômage
- Le fondement de nos revendications
- Des Sans-Chemise dans toutes les régions du Québec

## ■ Origine des Sans-Chemise

C'est dans la région de Charlevoix que sont apparus les Sans-Chemise. En juillet 2000, les intervenants sociaux et économiques de la région se réunissent. Tout le monde est inquiet car les limites des régions administratives<sup>1</sup> de l'assurance-chômage ont été modifiées et cela provoque une diminution catastrophique du taux de chômage pour la population de la région.



► La manifestation des Sans-Chemise de Charlevoix reste sur le pont pendant près d'une heure le 21 septembre 2002 à La Malbaie.



► Manifestation des Sans-Chemise de Charlevoix réunissant plus d'un millier de personnes, le 21 septembre 2002 à La Malbaie.

## Les Sans-Chemise s'organisent !

Devant l'ampleur des enjeux, les intervenants locaux lancent : « Mettons nos culottes pour ne pas perdre nos chemises ! ». Ils et elles se donnent le nom Comité des Sans-Chemise et entreprennent de mobiliser la population, afin de faire pression sur le gouvernement. Le message est unanime : nous voulons conserver les critères actuels d'éligibilité à l'assurance-chômage. Diverses actions sont menées et une manifestation est organisée dans les rues de La Malbaie, 800 personnes y participent.

En septembre 2000, le gouvernement répond aux pressions populaires et il met en place des mesures transitoires pour atténuer les effets des modifications des régions administratives sur la population active. Mais ces mesures consistent à remettre le problème à plus tard. Pendant trois années, le gouvernement utilisera des formules mathématiques pour déterminer artificiellement le taux de chômage afin d'habituer graduellement la population à sa diminution.

<sup>1</sup> Il y a 58 régions administratives au Canada, dont 12 au Québec. Les limites des régions administratives sont réexaminées aux cinq ans.

## La relance de la lutte

Le Comité des Sans-Chemise se recompose en mai 2002, 18 mois avant la fin des mesures transitoires. Tous les enjeux et les conséquences négatives attendues au début de la lutte demeurent et le gouvernement n'entend rien faire de plus. Le bilan de la bataille de l'été 2000 amène les Sans-Chemise à penser qu'il faut mener le combat dans un cadre plus large afin de s'assurer de résultats durables pour le plus grand nombre.

À partir d'une préoccupation locale, le Comité envisage donc d'aborder la lutte dans une perspective plus globale : la lutte des Sans-Chemise, c'est la défense des droits de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses précaires. Les frontières des régions administratives à l'assurance-chômage sont des barrières à l'universalité.

**Il faut relancer la mobilisation et gagner l'appui de la population dans toutes les régions du Québec.**

# les Sans-Chemise

se mobilisent

Des conséquences très négatives sont attendues. Désormais, les travailleurs et les travailleuses devront accumuler 525 heures de travail pour avoir droit à 21 semaines de prestations alors que l'économie est saisonnière. Le marché de l'emploi, qui repose principalement sur le tourisme, le secteur manufacturier, la foresterie et l'agroalimentaire, offre des postes de courte durée. Plusieurs personnes n'arriveront pas à remplir les nouvelles exigences et se retrouveront complètement sans revenu, alors que plusieurs autres vivront le « trou noir ». C'est-à-dire que le nombre de semaines de prestations sera insuffisant pour couvrir toute la période de chômage (de l'arrêt de travail au recommencement de la saison).



► Les Sans-Chemise et le MASSE lors de la manifestation pour l'action communautaire autonome le 23 octobre 2002 à Québec.

## ■ Des Sans-Chemise partout au Québec

Les Sans-Chemise invitent le MASSE à appuyer et à soutenir leur lutte. Le MASSE décide donc d'organiser ses journées d'études dans la région de Charlevoix. C'est à cette occasion que les groupes de défense des droits des chômeurs et chômeuses conviennent qu'il faut développer des alliances très larges afin de relancer une bataille pour l'amélioration du régime d'assurance-chômage. Ils s'engagent à créer des Coalitions de Sans-Chemise dans le plus de régions possibles au Québec.

À l'exemple de l'expérience de Charlevoix, les Coalitions sont invitées à s'organiser à partir de leurs propres réalités. Il faut ratisser le plus large possible, dans tous les secteurs de la population; réunir des gens au sein d'une Coalition; discuter des problèmes vécus dans la région; échanger sur les revendications et sur les moyens de lutte; mettre en commun les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour mener la bataille des Sans-Chemise.

Une Tournée d'Assemblées publiques des Sans-Chemise est organisée par le MASSE pour aider à l'émergence de Coalitions. Au mois de mai et au début du mois de juin 2003, onze Assemblées publiques ont lieu au Québec et près de mille personnes sont rejointes.

Au mois d'août 2003, les onze Coalitions de Sans-Chemise qui existent désormais au Québec et les groupes de défense des droits des chômeurs et des chômeuses se rencontrent lors de la première

réunion de la Coordination québécoise des Sans-Chemise (21 et 22 août à St-Liguori). Les cinquante représentant-es des Coalitions régionales décident ensemble d'un plan d'actions pour l'année 2003-2004. La bataille des Sans-Chemise portera sur l'admissibilité au régime d'assurance-chômage.

**Seulement 47 % des québécois et québécoises sans-emploi ont touché des prestations d'assurance-chômage en 2001... comparativement à 81 % en 1990 !**

Il est temps que le régime d'assurance-chômage serve réellement les intérêts de la population. Les gens veulent avant tout travailler, mais lors de la perte d'un emploi, ils et elles ont droit à un revenu de remplacement décent. L'assurance-chômage doit protéger l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. C'est une question de dignité, d'équité ainsi qu'une obligation sociale. C'est dans cette visée que le fondement des revendications des Sans-Chemise est de se redonner un régime universel d'assurance-chômage. C'est pourquoi nous revendiquons un allègement des critères d'admissibilité et que nous exigeons :

- **Un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures;**
- **Un minimum de 35 semaines de prestations;**
- **Un taux majoré à au moins 60 % du salaire.**

**Rejoignez les Sans-Chemise et venez écrire la suite de l'histoire avec nous !**

## ■ Historique du régime d'assurance-chômage canadien

### Le Chômage au Canada avant 1929

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le chômage saisonnier était une caractéristique du marché du travail et représentait la principale cause de pauvreté.

En 1918, le gouvernement fédéral adopte une loi pour la création d'un réseau national de bureaux publics de placement. À cette même époque, des syndicats commencent à revendiquer un régime d'assurance-chômage canadien. Le gouvernement leur répond que c'est l'économie de marché qui finira par résorber le problème du chômage. Il faut laisser le marché fonctionner sans entraves!

Ce sont les villes qui portent secours aux chômeurs. Le gouvernement fédéral se contente de créer le « Patriotic Fund » qui dédommage les sans-emploi qui ont contribué à l'effort de guerre et il accepte de défrayer le tiers des coûts encourus par les villes pour aider les personnes en chômage.

### 1929 : Le « crash » boursier

Entre 1929 et 1933, le nombre de personnes sans emploi au Canada passe de 107 000 à 646 000. Le parti conservateur sent la soupe chaude. Il met en place des mesures temporaires de financement aux provinces pour leur programme d'aide aux personnes sans emploi en privilégiant les secours directs. Mais la crise économique persiste : de plus en plus de chômeurs parcourent le pays à la recherche de travail et l'État craint l'agitation politique. Il crée alors les camps de travail qui

s'adressent principalement aux jeunes hommes célibataires, sans emploi et sans logis. S'ils refusent d'aller dans les camps de travail, toute aide du Canada leur sera refusée. Plus de 20 000 chômeurs se retrouvent dans les camps de travail (dont 1 900 à Valcartier dans la région de Québec). Les conditions de travail sont atroces et les hommes ont droit à un revenu de 0,20 \$ par jour. Pour lutter contre cette situation, des organisations de chômeurs et de chômeuses se mettent sur pied un peu partout au pays. Plusieurs villes sont la scène de manifestations de sans-emploi.

C'est en 1935 que la situation s'enflamme. Les hommes entassés dans les camps de travail commencent à faire la grève (mouvement initié en Colombie-Britannique). En mai 1935, les sans-emploi entreprennent une grande Marche vers Ottawa. Le gouvernement Bennett réprime le mouvement en Saskatchewan : la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) intervient et les dirigeants du mouvement sont arrêtés. La stratégie de répression envers les sans-emploi d'un côté et la promesse d'un régime d'assurance-chômage de l'autre (influencé par le New Deal américain) font perdre le pouvoir aux conservateurs lors des élections.

En juin 1940, le gouvernement libéral de Mackenzie King, en accord avec les provinces, fait une demande de modification de la constitution à l'Angleterre afin d'avoir la compétence en matière d'assurance-chômage. Le 12 juillet, la modification est acceptée par le Parlement Britannique.

C'est finalement le 7 août 1940 que la Loi sera sanctionnée par le gouvernement canadien. 42 % de la population active est admissible au nouveau régime d'assurance-chômage.

## 1940 à 1975 : Montée de l'interventionnisme de l'État en matière de chômage

La **Loi de 1940 sur l'assurance-chômage** est, en bonne partie, calquée sur le régime de la Grande-Bretagne (instauré en 1911). À l'époque, les prestations octroyées n'assurent pas la couverture des besoins de base des personnes. Le niveau d'admissibilité est limité puisque bon nombre d'emplois exercés sur une base saisonnière (pêcherie, agriculture et exploitation forestière) ne sont pas couverts par le régime.

Entre 1940 et 1975, le régime d'assurance-chômage prendra de l'expansion. Il y aura deux réformes majeures au régime. La première, celle de 1955, vient améliorer la couverture des emplois saisonniers et elle inclut d'autres catégories de cotisants et de cotisantes. 75 % de la population active est couverte par le régime.

La seconde réforme basée sur le Livre Blanc de Bryce Mackasey, met en place la **Loi de 1971 sur l'assurance-chômage**. Cette loi situe le rôle de l'assurance-chômage dans un contexte social et économique global. Le régime est alors universalisé, il s'adresse à 96 % de la population active. Le nombre de semaines de travail exigé pour être admissible est de huit semaines au cours des 52 dernières semaines et le taux des prestations est augmenté de manière significative, c'est-à-dire à 66,6 % des gains assurables et à 75 % pour les prestataires qui ont une ou des personnes à charge. Des prestations spéciales apparaissent (maladie, maternité), mais elles sont accessibles seulement aux personnes ayant travaillé plus de 20 semaines. Les sanctions pour départ volontaire, congédiement pour inconduite et pour refus d'un emploi convenable se traduisent par une perte maximale de trois semaines de prestations. Le délai de carence passe de cinq jours à deux semaines.

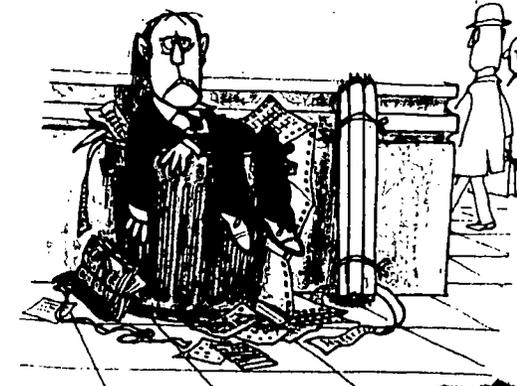
# les Sans-Chemise

La hausse de la couverture et les améliorations faites au régime provoquent une augmentation des coûts. L'État augmentera sa contribution à la Caisse et les employeurs, qui auparavant payaient un montant égal à la cotisation de l'employé-e, devront maintenant cotiser pour 1,4 fois le montant versé par l'employé-e (40 % de plus). Cette situation provoque les critiques du patronat.

## 1975 à 1988 : Remise en question de l'interventionnisme de l'État en matière de chômage

Les acteurs de l'économie mondiale remettent en question l'interventionnisme des États en matière de chômage. La pensée néolibérale prend de la popularité et on commence à suggérer que les chômeurs et chômeuses sont responsables de leur situation !

On déplace la responsabilité du chômage sur les victimes.



se mobilisent

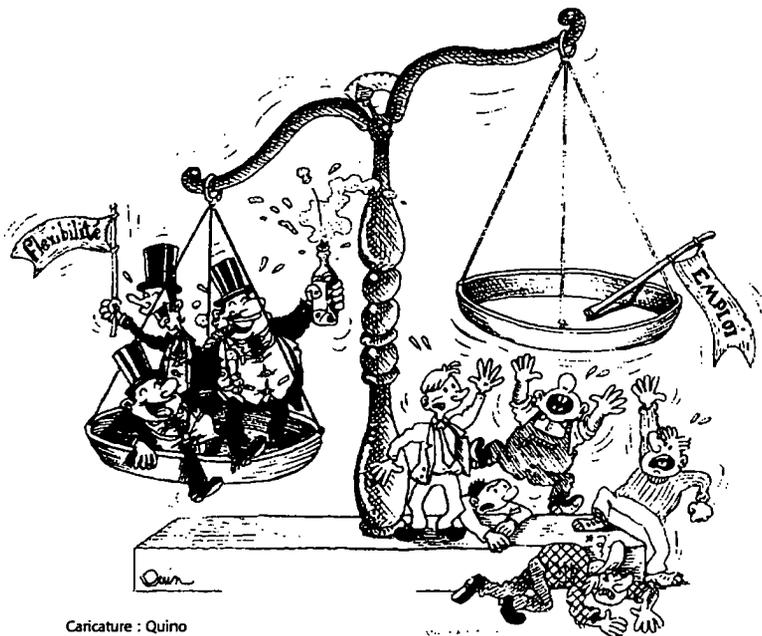
Trois vagues de réformes réduiront la générosité du régime :

2

En 1977, le **projet de loi C-27** instaure la norme variable d'admissibilité. Désormais, le nombre de semaines de travail requis pour être admissible aux prestations variera selon le taux de chômage régional. On crée aussi des mesures actives d'emploi à même le régime d'assurance-chômage (formation professionnelle et nouveaux programmes de sauvegarde ou de création d'emplois). C'est à ce moment que l'État commence à utiliser l'argent de la Caisse à d'autres fins qu'à l'indemnisation pour la perte d'un emploi.

3

En 1978, le **projet de loi C-14** resserre les critères d'admissibilité : il faudra dorénavant accumuler plus de semaines de travail pour se qualifier. Le taux de prestations est diminué à 60 %.



Caricature : Quino

1 En 1975, le **projet de loi C-69**, abolit le taux de prestations à 75 % pour les chômeur-ses ayant des personnes à charge. La durée maximale des sanctions double pour atteindre 6 semaines (départ volontaire, etc.).

De 1980 à 1988, il y a peu de modifications au régime d'assurance-chômage. Plusieurs rapports sur le régime ont été produits durant cette période. Ils préconisent le désengagement de l'État, c'est-à-dire un régime plus flexible et concurrentiel pour s'adapter au nouveau contexte du libre-échange. Ces rapports ont fait l'objet d'opposition du mouvement syndical et populaire et se sont retrouvés sur les tablettes !

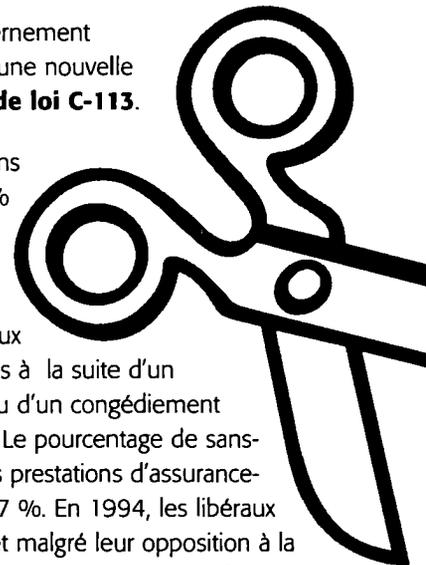
## 1988 à 2002 : Contre-réformes... La domination du libre-échange et du néolibéralisme

À la suite des élections de 1988, avec les négociations de l'ALÉNA et à l'invitation de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Canada modifie ses programmes sociaux. En 1990 le gouvernement sabre fortement dans le régime d'assurance-chômage et se retire du financement de la Caisse. La **réforme C-21** a augmenté l'exclusion des travailleurs et des travailleuses et accentué le caractère répressif. Le Congrès du travail du Canada (CTC) évalue, à cette époque, que 130 000 sans-emploi ne seront plus admissibles aux prestations, dont 44 000 au Québec. Ces restrictions sont expliquées par la nécessité de développer des mesures actives pour remplacer les mesures passives. Il ne faut surtout pas encourager les chômeur-ses à rester chez-eux pour attendre leur chèque ! L'État se retire complètement du financement de la Caisse qui avait toujours été tripartite : État, salarié-es, employeurs. Cette réforme, tellement contestée et dévastatrice, fut bloquée au Sénat plusieurs mois, mais est finalement adoptée en octobre 1990. Durant cette période, 74 % des sans-emploi reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

# Une fois de plus, on coupe!

Dès 1993, le gouvernement conservateur lance une nouvelle réforme, le **projet de loi C-113**.

Le taux de prestations passe de 60 à 57 % de la moyenne salariale. Les personnes perdront désormais le droit aux prestations régulières à la suite d'un départ volontaire ou d'un congédiement pour « inconduite ». Le pourcentage de sans-emploi recevant des prestations d'assurance-chômage passe à 57 %. En 1994, les libéraux ont pris le pouvoir et malgré leur opposition à la précédente réforme des conservateurs, ils sabrent encore dans le régime d'assurance-chômage avec le **projet C-17**. Les prestataires subissent une perte de 9 à 16 semaines de prestations selon la région et le taux passe de 57 % à 55 %. Le nombre de personnes admissibles au régime diminue encore, 51 % des sans-emploi ont droit à des prestations d'assurance-chômage. De cette manière, le gouvernement entend diminuer le déficit de la Caisse (6 milliards \$). Rappelons que ce déficit a été créé par le retrait du financement de l'État à la Caisse et par les coûts des nouvelles mesures actives. L'orientation « pro-marché » du Canada apparaît de plus en plus clairement au niveau du régime d'assurance-chômage.



« Mettons nos culottes pour ne pas perdre nos chemises ! »

Pour l'État, le régime d'assurance-chômage devient une véritable mine d'or...

# L'ASSURANCE-CHÔMAGE SOUS ENQUÊTE!

## Pettigrew, Martin et Chrétien au banc des accusés

- Le gouvernement canadien, avec la caisse d'assurance-chômage, fait autant d'argent que les banques: 15 milliards de dollars de profits... qui sont détournés de la caisse.
- Tout le monde cotise à cette assurance mais seulement 40% des travailleurs et travailleuses ont accès à l'assurance-chômage. On exclut les travailleurs saisonniers, les précaires, temps partiel, les «in and out» du travail. C'est ainsi que 75% des jeunes n'ont pas droit à l'assurance-chômage. C'est le genre de résultats obtenus avec la dernière réforme d'assurance-chômage.
- Alors que toutes les études démontrent que la fraude à l'assurance-chômage est marginale, moins de 1%, le gouvernement criminalise toujours plus les chômeurs et chômeuses en multipliant les moyens de contrôle et d'enquête.

**L'assurance-chômage est un droit, pas un privilège!**

**Les groupes de sans-emploi du Québec exigent un véritable régime universel de protection d'assurance-chômage.**



Des groupes de sans-emploi pour assurer la défense et la promotion de nos droits existent partout au Québec, ils sont regroupés dans le Réseau national des sans-emploi :

**Comité Chômage de l'est de Montréal**  
C.P. 5, Succ. M, Montréal (Qc) H1V 3L6  
Tél.: (514) 521-3283

**Comité Chômage du Haut-Richelieu**  
130, Jacques-Cartier nord, St-Jovève-Richelieu (Qc) J3B 6S8  
Tél.: (450) 387-1162

**Comité Chômage sud-ouest de Montréal**  
819, rue du Couvent, Montréal (Qc) H4C 2R5  
Tél.: (514) 933-5915

**Mouvement Action Chômage de Longueuil**  
1154, rue Marquette, Longueuil (Qc) J4K 4H9  
Tél.: (450) 670-7615

**Mouvement Action Chômage de Montréal**  
8334, rue Drolet, Montréal (Qc) H2S 2T1  
Tél.: (514) 271-4099

**Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe**  
800, rue St-Antoine, St-Hyacinthe (Qc) J2S 3K1  
Tél.: (450) 778-8023

**Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie**  
287, rue Laurier, 2E15, Sherbrooke (Qc) J1H 4Z4  
Tél.: (819) 568-5811

**Regroupement des chômeurs et chômeuses de Rouyn-Noranda**  
218, rue du Portage, Rouyn-Noranda (Qc) J9S 4W8  
Tél.: (819) 764-9888

**Regroupement des chômeurs et chômeuses de Brossard**  
330, boul. Fiset, Brossard (Qc) J3P 3R2  
Tél.: (450) 743-7822

**Regroupement des sans-emploi de l'Asbestos-Témiscouingue**  
734, 4e Avenue, Val d'Or (Qc) J9P 4P3  
Tél.: (819) 824-6647

Affiche : Denise-Madeleine Cotte et Claude Lafrance

En 1996, les libéraux ayant décidé qu'il fallait abolir le chômage (au moins au niveau du langage!), concluent qu'il faut d'abord éliminer les chômeurs et les chômeuses. Clairement, il s'est attaqué avec le **projet de loi C-12** à ceux et celles dont la position est la plus vulnérable sur le marché du travail. C'est la logique de l'instauration de mesures comme le « dénominateur » et la « période de base », dont la conséquence est de pénaliser financièrement les prestataires. En considérant les heures de travail plutôt que les semaines pour se qualifier aux prestations de chômage, l'État exige plus de temps de travail pour être admissible. Les effets de cette réforme n'ont pas tardé à se faire sentir... Malgré l'arrivée de 500 000 nouveaux cotisant-es à la Caisse, le pourcentage de sans-emploi touchant des prestations diminue à 42 % et la Caisse d'assurance-chômage libère des surplus que le gouvernement va détourner.

Pour l'État, le régime d'assurance-chômage devient une véritable mine d'or qu'il va piller sans ménagement au détriment des travailleurs et des travailleuses. S'il fait parfois des promesses, c'est pour mieux ne rien faire et ne rien régler des véritables problèmes que sont :

- **Les critères d'admissibilité trop élevés;**
- **La durée des prestations trop courte;**
- **La façon dont les prestations sont calculées;**
- **Le faible taux de prestations accordé.**

Les contre-réformes opérées dans les années 1990 dans le régime d'assurance-chômage ont touché les chômeurs et les chômeuses de façon drastique, particulièrement les femmes et les jeunes. Mais elles ont également des effets importants sur l'ensemble du marché du travail en exerçant une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. Voilà donc un des héritages de l'application des politiques néolibérales et du libre-échange au Canada.

## Pourcentage de sans-emploi touchant des prestations d'assurance-chômage au Canada et au Québec<sup>2</sup>

	1990	1993	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>CANADA</b>	<b>74 %</b>	<b>57 %</b>	<b>42 %</b>	<b>37 %</b>	<b>38 %</b>	<b>38 %</b>	<b>38 %</b>	<b>39 %</b>
Hommes	78 %	59 %	45 %	40 %	42 %	43 %	44 %	44 %
Femmes	69 %	53 %	39 %	33 %	32 %	32 %	32 %	33 %
<b>QUÉBEC</b>	<b>81 %</b>	<b>65 %</b>	<b>50 %</b>	<b>43 %</b>	<b>43 %</b>	<b>45 %</b>	<b>46 %</b>	<b>47 %</b>
Hommes	78 %	59 %	45 %	40 %	42 %	43 %	44 %	44 %
Femmes	69 %	53 %	39 %	33 %	32 %	32 %	32 %	33 %

## Solde cumulatif à la Caisse d'assurance-chômage<sup>3</sup>

	1990	1993	1996	1997	1998	1999	2000	2003
Surplus/déficit cumulatif en milliards \$	<b>2,161</b>	<b>(5,884)</b>	<b>5,665</b>	<b>11,96</b>	<b>19,251</b>	<b>25,735</b>	<b>33,586</b>	<b>45 prévu</b>

<sup>2</sup> Source : Congrès du travail du Canada (CTC). *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada*, Mars 2003.  
<sup>3</sup> Source : Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi. L'histoire du régime canadien et de son détournement*. Montréal, Éditions du Boréal, 2001.

# Le détournement de la caisse d'assurance-chômage

Lors de la création du régime d'assurance-chômage canadien en 1940, la Caisse est financée par les cotisations des salarié-es et des employeurs et par l'État à parts égales. De plus, le gouvernement donne une somme supplémentaire équivalente à 20 % du total des cotisations des employé-es et des employeurs et il assume les coûts de fonctionnement du régime. La Caisse d'assurance-chômage est un compte spécifique à même les revenus généraux du Trésor (Fonds du revenu consolidé). Dans la Loi sur l'assurance-chômage, il est spécifié que la Caisse doit servir au versement de prestations et que les sommes ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins. Avec le **projet de loi C-21** (1990), le gouvernement conservateur décide de se retirer du financement de la Caisse d'assurance-



chômage. Fait à noter, le Parti conservateur avait promis en campagne électorale de ne pas toucher aux programmes sociaux ! Après la victoire, il lance sa « Stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre canadienne », qui prévoit utiliser le régime d'assurance-chômage à des fins actives. Plus clairement, c'est sur le dos des chômeurs et des chômeuses que seront financés les programmes de formation et d'adaptation au libre-échange.

En 1993, la Caisse est en déficit et le gouvernement fait de nouvelles réductions de dépenses dans le régime (**projet de loi C-113**). Le déficit qui est causé par le retrait de l'État du financement de la Caisse servira d'argument pour justifier les nouvelles coupures. Un autre argument qui est utilisé de manière abusive par les pouvoirs publics est la « chasse à la fraude ». Il ne faut pas récompenser les personnes qui quittent leur travail dans un contexte où les emplois se font rares ! Les libéraux qui sont alors dans l'opposition contestent les modifications au régime, tout comme ils s'opposent à l'ALÉNA (adoptée le 27 mai 1993) et à la taxe sur les produits et services (TPS). Lorsqu'ils sont portés au pouvoir, ils présentent une nouvelle vague de compressions à l'assurance-chômage (**projet de loi C-17**), ils poursuivent la négociation des Accords de libre-échange et conservent la TPS ! La Caisse d'assurance-chômage a commencé à produire des surplus et le détournement de l'argent des chômeurs et des chômeuses s'accroît.

En 1996 avec le **projet de loi C-12** (loi sur l'assurance-emploi), le gouvernement libéral prétend améliorer le régime car chaque heure de travail sera désormais assurée. En réalité, il diminue le nombre de personnes admissibles en exigeant plus de temps de travail pour se qualifier. Cette dernière réforme augmentera considérablement les surplus dans la Caisse. Ces surplus, réalisés au détriment des droits des sans-emploi, seront utilisés à la réduction du

# DÉTOURNER L'ARGENT DES CHÔMEURS C'EST CRIMINEL! (30 milliards)

déficit et par la suite au paiement de la dette du Canada... Le ministre des Finances a d'ailleurs tardé à l'admettre.

À la fin de l'exercice financier 2003, le surplus cumulé dans la Caisse sera de 45 milliards de dollars. Cet argent a été volé aux chômeurs et aux chômeuses.

## Les cotisations sont utilisées à d'autres fins qu'à protéger les travailleurs et les travailleuses contre le risque de chômage.

Les modifications opérées dans le régime par les conservateurs et les libéraux ont réduit la protection des salarié-es contre le risque de chômage (augmentation des critères d'admissibilité, diminution du niveau et de la durée de couverture et augmentation des critères restrictifs). Si 85 % de la population active canadienne était admissible au régime à la suite des réformes des années 1970, le pourcentage de sans-emploi recevant des prestations d'assurance-chômage atteint seulement 39 % en 2001. Bien que le régime ait été mis sur pied spécifiquement pour dédommager les travailleurs et les travailleuses qui perdent leur emploi, le gouvernement, voyant dans la Caisse d'assurance-chômage une « poule aux œufs d'or », a adapté le régime aux exigences du néolibéralisme et du libre-

marché. Leur discours : le chômage relève de la responsabilité de l'individu et pas de l'État ! De cette manière, l'État s'inscrit directement dans les orientations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui dit que les ressources financières doivent progressivement être détournées des mesures de garantie de revenu vers des mesures actives visant :

1. à mobiliser les ressources en main-d'œuvre;
2. à développer les compétences liées à l'emploi;
3. à favoriser le bon fonctionnement des marchés du travail.

Le résultat est que bon nombre de personnes qui ne sont plus couvertes par le régime d'assurance-chômage se retrouvent soit bénéficiaires de l'assistance sociale ou encore sans aucun revenu. Maintenant, nous avons les bonnes chômeuses et les mauvais chômeurs. Les bonnes étant celles qui perdent leur emploi et ont la chance d'en retrouver un autre rapidement dans le contexte économique actuel. Les mauvais quant à eux ne sont pas malchanceux... ils sont paresseux ! et un régime d'assurance-chômage trop généreux rend les personnes davantage paresseuses, selon l'État et l'OCDE. Et vous... qu'en pensez-vous ?

## Déresponsabilisation de l'entreprise privée quant à la formation des employé-es

Un autre impact des modifications à la loi d'assurance-chômage est l'utilisation de l'argent de la Caisse pour financer la formation professionnelle. La logique derrière ce choix politique est que l'État nie sa responsabilité en matière de création d'emploi (plein emploi) mais prétend qu'il est de son



À la fin de l'exercice financier 2003, le surplus cumulé dans la Caisse sera de 45 milliards de dollars. Cet argent a été volé aux chômeurs et aux chômeuses.

devoir de combler les attentes du patronat. Au Canada, on ne fournit pas de l'emploi, on fournit des personnes « employables » ! Les entreprises sont doublement gagnantes puisque les coupures à l'assurance-chômage créent une pression à la baisse sur les salaires et accroissent la polyvalence et la flexibilité des travailleurs et des travailleuses.

# les Sans-Chemise

se mobilisent

## Conclusion

Les dernières réformes (axées sur le développement des mesures actives) jumelées aux baisses subséquentes du taux de cotisation permettront bientôt à l'État de nous dire qu'il est impossible de bonifier le régime. S'il y a une barrière à la bonification du régime, elle n'est pas économique mais bien politique.

L'État a complètement dénaturé l'objet initial du régime d'assurance-chômage. Cette dénaturation n'a pas été imposée par la situation économique, elle a été prescrite par les décideurs du marché mondial.

## □ Le fondement de nos revendications

Les Coalitions régionales des Sans-Chemise se sont construites autour des trois principales revendications portées par le MASSE. Les différentes composantes de notre mouvement ont bien des récriminations contre le régime actuel. La volonté commune est de lui redonner son caractère universel. Nous devons donc mettre la question de l'accessibilité au cœur même de notre campagne.

Les autres éléments de bonification du régime d'assurance-chômage ne trouvent leurs intérêts réels que lorsqu'on est admissible aux prestations. Par exemple, bien que nous soyons tous et toutes d'accord avec l'abolition du délai de carence de deux semaines, ce gain n'aurait aucun sens pratique pour les personnes exclues (61 % en 2001) du régime actuel. Il en est de même pour une hausse du taux de prestations ou pour une bonification de la durée des prestations.

Cette campagne des Sans-Chemise a donc un objectif précis, se redonner un régime universel d'assurance-chômage. Pour y arriver, il faut d'abord alléger les critères d'admissibilité et ensuite bonifier la protection des personnes assurées.

C'est pourquoi nous exigeons :

1. **Un critère unique d'admissibilité fixé de l'ordre de 350 heures de travail;**
2. **Un minimum de 35 semaines de prestations;**
3. **Un taux de prestations à au moins 60 % du salaire.**

Nous sommes persuadé-es qu'un régime universel, digne de ce nom, ne peut laisser pour compte une partie de la population active. L'expérience sur le terrain des groupes de défenses des sans-emploi permet de conclure qu'encore une fois, ce sont les femmes et les jeunes qui se retrouvent majoritairement exclu-es du régime.

## Quelle est la vraie question ???

Les arguments économiques s'appuyant sur la capacité de payer du régime ou de l'État sonnent faux. Le refus du gouvernement de bonifier l'assurance-chômage est avant tout idéologique et politique comme nous l'avons expliqué dans la section sur le détournement de la Caisse. Il en est de même du fondement de nos revendications qui sont dictées par des principes de dignité humaine, d'équité, de justice sociale, ainsi que par notre conception du rôle de l'État, particulièrement face au maintien d'un filet de protection sociale adéquat.

L'histoire de l'assurance-chômage au Canada démontre à elle seule le bien-fondé de nos demandes actuelles. Elles n'ont rien de révolutionnaires puisqu'il s'agit en réalité d'un simple rattrapage des protections dont la population active a été spoliée au cours des 25 dernières années.

Comparons chacune de ces revendications aux acquis de l'histoire...

1

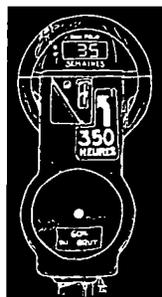
Un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures

Notons que de 1940 à 1977, le critère d'admissibilité à l'assurance-chômage était le même pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Canada, peu importe le lieu de résidence ou le taux régional de chômage.

C'est en 1977 qu'une norme variable d'admissibilité a été créée et c'est cette mécanique qui encore aujourd'hui cause des injustices inqualifiables. N'est-il pas aberrant que l'économie d'une région puisse être menacée par la baisse artificielle du taux de chômage? C'est exactement ce que la « norme variable d'admissibilité » cause à des régions entières comme c'est le cas dans Charlevoix, d'où provient la lutte des Sans-Chemise.

Nous exigeons le retour à un critère universel d'admissibilité qui soit réaliste compte tenu de la précarisation du travail dans notre société. Nous proposons en ce sens un critère de l'ordre de 350 heures de travail dans l'année précédant le dépôt d'une demande d'assurance-chômage. Notons qu'entre 1955 et 1977, avant l'apparition de la norme variable d'admissibilité, la Loi exigeait 8 semaines de travail dans les 52 dernières.

Plus près de nous, avant la réforme de 1996, le minimum de temps de travail exigé pour se qualifier à l'assurance-chômage variait entre 180 et 300 heures selon le lieu de résidence. Actuellement, le critère se situe entre 420 et 910 heures. Notre demande d'un critère universel de l'ordre de 350 heures n'est donc pas du tout démesurée...



Un minimum de 35 semaines de prestations

Avant les réformes des années 1990, vingt semaines de travail assuraient entre 32 et 50 semaines de prestations, selon la région de résidence. La durée des prestations résultait d'un calcul en trois phases. Les deux premières se basaient uniquement sur le nombre de semaines travaillées, alors que la troisième variait selon le taux régional de chômage. Il est important de noter que cette dernière était évaluée en fonction du taux de chômage en vigueur à la fin des deux premières phases. Cette méthode tenait compte de la réalité du marché du travail saisonnier propre à une région.



Aujourd'hui, une seule étape détermine la durée des prestations qui est basée à la fois sur le nombre d'heures travaillées et le taux régional de chômage au moment de la demande de prestations. Dans les régions où le marché du travail est saisonnier, la durée est donc évaluée sur le taux de chômage le plus faible de l'année (à la fin de la haute saison) alors que la réalité est tout à fait différente en « mort-saison ». Ce sont de telles aberrations qui causent des situations dramatiques comme le fameux « trou noir ».

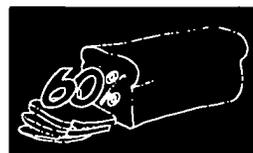
Concrètement, une personne qui travaille en moyenne seize semaines (560 heures) par année aura besoin d'une protection de 34 semaines de chômage afin de survivre jusqu'à la prochaine saison de travail. Pour éviter le « trou noir » dans un cas comme celui-ci, il faudrait que le taux de chômage de sa région soit supérieur à 16 %. Par contre, si le taux est fixé à 12 %, cette personne ne recevra que 25 semaines de chômage avant de plonger dans le « trou noir » pour neuf longues semaines sans revenu. Sa situation sera pire si le taux de chômage est encore plus bas.

3

Un taux de prestations à au moins 60 % du salaire

Un véritable régime d'assurance-chômage doit d'une part, garantir une durée adéquate (35 semaines) de protection à l'ensemble de la population active et d'autre part, prévoir des prolongations dans les régions où les besoins se font sentir.

La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage accordait des prestations à 66,6 % du salaire pour les personnes seules et à 75 % pour les prestataires ayant des personnes à charge. En 1979, le taux est diminué à 60 % du salaire et le restera jusqu'en 1993. Depuis, il a fluctué entre 50 % et 57 % avant d'être fixé à 55 % depuis octobre 2000.



Il est évident que l'importante diminution de revenu subie par les prestataires à la suite d'une perte d'emploi provoque d'énormes problèmes financiers aux personnes et aux familles qui en sont victimes. C'est particulièrement dramatique pour les salarié-es à statut précaire, travaillant souvent pour un salaire de misère. Ils et elles n'arrivent même plus à combler leurs besoins essentiels, mettant ainsi en péril leur intégrité physique et mentale.

Nous croyons que le taux de prestations devrait être bien supérieur à 60 %... Le retour au niveau des années 1980 nous semble un minimum à atteindre le plus rapidement possible. Cette augmentation de revenu de près de 10 % aiderait immédiatement les victimes du chômage et contribuerait à améliorer d'autant l'économie des régions puisque cet apport monétaire servirait presque en totalité à l'achat de biens de consommation.



C'est particulièrement dramatique pour les salarié-es à statut précaire, travaillant souvent pour un salaire de misère.

## La capacité de payer du régime

Nous savons que l'application de ces modifications augmentera les dépenses du régime, mais ces améliorations sont nécessaires.

Si le gouvernement n'avait pas dénaturé l'esprit de la Loi et détourné les surplus du régime, nous aurions encore aujourd'hui un régime universel d'assurance-chômage (voir section sur le détournement).

La Caisse de l'assurance-chômage a accumulé un surplus qui atteindra près de 45 milliards de dollars à la fin de l'exercice financier 2003. Ceci ne tient pas compte de l'utilisation frauduleuse des cotisations affectées aux mesures actives depuis 1990. Les coûts actuels de ces mesures actives dépassent 2 milliards de dollars par année et devraient socialement être assumés par l'État. Bref, si la Caisse d'assurance-chômage n'avait pas été intégrée aux comptes publics de l'État en 1986, on bénéficierait d'un coussin de près de 70 milliards de dollars pour soutenir la bonification du régime.

En laissant le taux de cotisation au niveau de l'exercice 2002-2003, le régime actuel produit un excédent annuel de plus de 5 milliards. Si la bonification proposée augmentait les dépenses annuelles du régime de 6 ou 7 milliards ( $\pm 50\%$  de plus), le coussin actuel de 45 milliards épongerait les déficits pour les 25 prochaines années. L'apparition de nouvelles récessions ferait évidemment changer la donne, mais une hausse raisonnable du taux de cotisation suffirait à pallier temporairement à de plus importants coûts annuels. Selon l'actuaire en chef de DRHC, une variation de 10 cents du taux de cotisation affecterait les recettes d'environ 840 millions de dollars.

Demandons à l'ensemble des travailleurs et travailleuses s'ils et elles accepteraient de déboursier 50¢ de plus par tranche de 100 \$ de salaire (de 2,10 \$ à 2,60 \$) pour avoir l'assurance d'être protégé-es en cas de besoin !!!

Nous sommes persuadé-es que le résultat serait largement positif puisque le taux de cotisation était plus élevé par le passé. En effet, entre 1991 et 1999, le taux de cotisation a varié entre 3,07 \$ et 2,70 \$ et très peu de gens (à part le patronat) réclamaient des baisses de cotisation.

## ■ Des coalitions de Sans-Chemise dans toutes les régions du Québec

Depuis 1990, quatre réformes imposées par le gouvernement fédéral (conservateurs et libéraux confondus) ont fait reculer considérablement les droits des travailleurs et des travailleuses en chômage :

- **l'universalité du régime a été brisée;**
- **le nombre de personne sans-emploi au Canada recevant des prestations d'assurance-chômage est passé de 81 % en 1990 à 39 % en 2001;**
- **la durée des prestations a été réduite à 21 semaines (moyenne canadienne);**
- **le taux de prestations qui a déjà été de 66,6 % est aujourd'hui de 55 % de la moyenne salariale.**

De larges segments de la population n'ont plus droit à l'assurance-chômage et doivent endurer de longues périodes sans aucun revenu. Des régions entières sont gravement affectées : des travailleur-ses dépendant d'une économie saisonnière, même en se qualifiant au chômage, subissent le phénomène du « trou noir », c'est-à-dire que la période de prestations de chômage ne couvre plus toute la période sans travail entre deux saisons.

L'orientation « pro-marché » du gouvernement a permis non seulement d'offrir une main-d'œuvre précarisée aux entreprises, souvent disposée à accepter des conditions de travail dégradantes, mais elles ont aussi permis à l'État canadien d'engranger et de détourner des surplus multimilliardaires (plus de 45 milliards à la fin de l'exercice financier 2003) à même la Caisse de l'assurance-chômage. Notre argent, celui de nos cotisations payées à même nos salaires, est allègrement détourné par le gouvernement fédéral. **C'est un vol qualifié, organisé et légalisé !**

Photos : Nathalie Girard, Comité Chômage de Montréal et Véronique Frigon



Une bataille large, massive et importante.

Voilà notre projet et nous n'en démordrons pas !!!

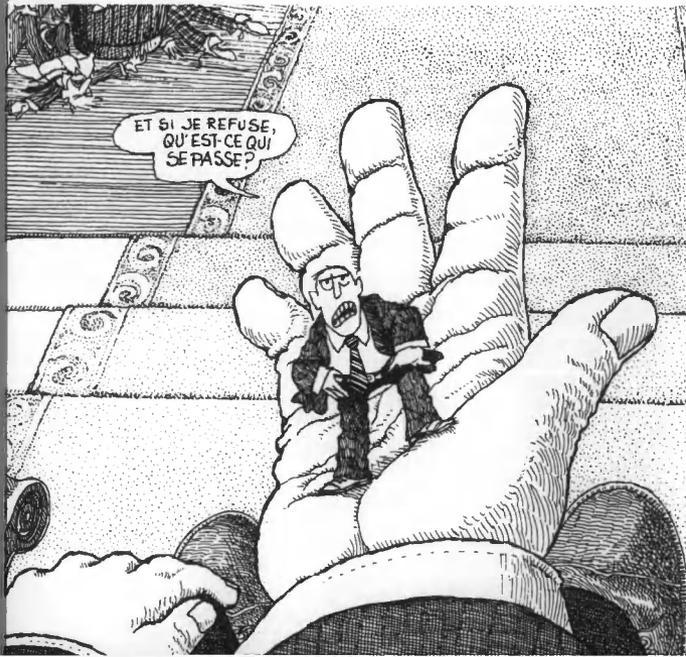
- ▶ La foule attentive aux discours lors de la manifestation des Sans-Chemise le 21 septembre 2002.
- ▶ Manifestation organisée dans les rues de Montréal lors de l'Assemblée publique du MASSE le 6 novembre 1999.
- ▶ Militante au travail lors du Caucus populaire de Chicoutimi le 21 août 2002.

# les Sans-Chemise

se mobilisent

**Tout cela a assez duré !  
Il faut repartir à la conquête  
d'un meilleur régime  
d'assurance-chômage, juste  
et d'accès universel.**

**Tout travailleur et toute travailleuse a droit à  
sa dignité et cela passe par des protections  
sociales en cas de perte d'emploi. Nous propo-  
sons, en ce sens, la relance d'une bataille sur  
l'assurance-chômage.**



Caricature : Quino



► Les Sans-Chemise de Charlevoix participant au Caucus populaire de Chicoutimi le 21 août 2002.

Photos : Nathalie Girard

## L'expérience de Charlevoix

Les perspectives que nous mettons de l'avant proviennent des enseignements de la bataille livrée par les gens de la région de Charlevoix. Victime du redécoupage arbitraire de leur région économique, ayant pour conséquence de diminuer artificiellement le taux de chômage, la population de Charlevoix s'est mobilisée. Réunissant autour du Mouvement Action-Chômage plusieurs représentant-es de la communauté (groupes sociaux, syndicats, groupes chrétiens, élus politiques, les paroisses de la région), ils et elles ont constitué une large coalition, la Coalition des Sans-Chemise. À la fin du mois de septembre 2002, il y avait plus de 1 000 personnes dans les rues de La Malbaie pour réclamer un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel. Depuis ce temps, ils et elles n'ont pas relâché la pression, organisant de nombreuses actions de sensibilisation et de mobilisation dans leur région.

## ...nous sommes tous et toutes des Sans-Chemise

Nous avons fait le pari que Charlevoix ne resterait pas seule à livrer bataille. Les dix autres Coalitions de Sans-Chemise qui se sont mises sur pied depuis l'automne 2002 démontrent qu'ailleurs au Québec, les gens sont décidés à relever la tête et à se solidariser dans de vastes Coalitions pour relancer une bataille d'envergure, qui n'aura de cesse qu'avec l'obtention de gains importants.

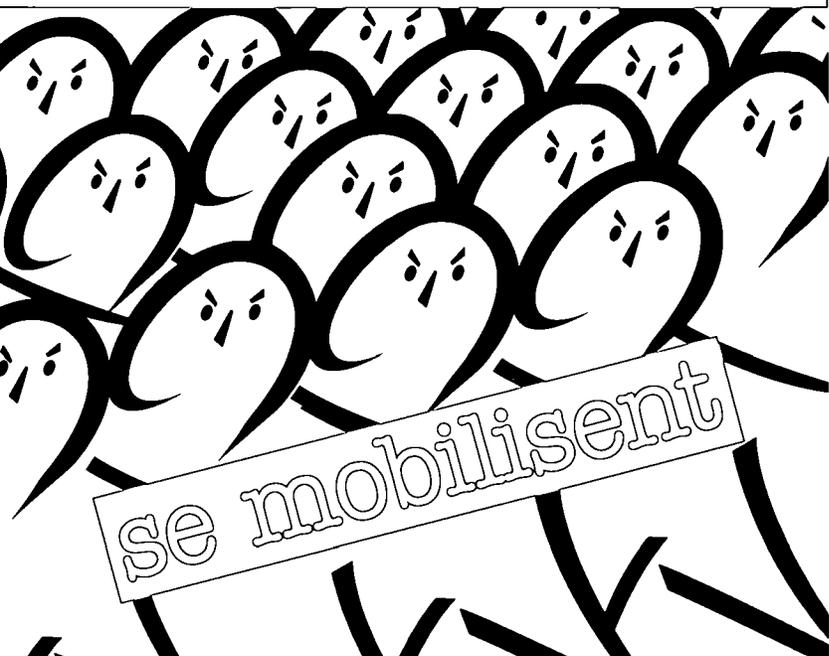
Nous proposons de partir de la base. En partant des réalités de chacune de nos régions nous croyons possible d'organiser de larges Coalitions régionales ou locales réunissant ceux et celles disposé-es à se battre pour obtenir un meilleur régime de protection sociale pour les travailleurs et les travailleuses en chômage.



► Manifestation organisée par la Coalition des Sans-Chemise de Baie-Trinité le 6 septembre 2003 à Rivières-Portneuf. 200 personnes y ont participé.

L'année 2003-2004 sera celle de la bataille des Sans-Chemise du Québec. Lors de la rencontre de Coordination québécoise des Sans-Chemise (21 et 22 août 2003), les représentant-es des Coalitions régionales ont décidé d'un plan d'actions.

# Les Sans-Chemise



## ■ Prochaines étapes proposées

**Tout au long de l'année 2003-2004, nous continuerons à soutenir la création et à alimenter les Coalitions régionales des Sans-Chemise. Nous assurerons la coordination d'actions régionales, la diffusion de l'information et du matériel dans toutes les régions afin de favoriser les échanges. Au niveau de la campagne des Sans-Chemise, nous proposons le calendrier de travail suivant :**

### ➤ AUTOMNE 2003 : Mener une large campagne d'opinion publique

Cette campagne a plusieurs objectifs. Elle vise à mobiliser les différents mouvements sociaux québécois et canadiens (syndical, communautaire, féministe, étudiant, altermondialiste, etc.) sur les enjeux au niveau du régime d'assurance-chômage. Elle vise aussi à susciter l'adhésion et la participation de la population en général à une campagne massive pour un régime d'assurance-chômage d'accès universel. Finalement, cette campagne vise à faire des pressions sur le gouvernement Libéral et à aller chercher l'appui des partis politiques d'opposition à Ottawa.

Pour atteindre ces objectifs, des rencontres seront organisées avec des représentant-es de tous les mouvements sociaux possibles et nous nous mobiliserons, dans un premier temps, autour de l'organisation d'un coup d'éclat lors de l'Assermentation du nouveau Premier ministre du Canada à l'hiver prochain. Des rencontres avec les Caucus du Bloc Québécois et du Nouveau Parti Démocratique auront lieu, des représentant-es de ces partis ont pris des engagements en ce sens lors de la Toumée d'Assemblées publiques au printemps 2003. Nous assurerons une présence dans les médias en organisant des actions de visibilité, en cultivant nos contacts, en rédigeant des lettres d'opinions, en diffusant des écrits d'intellectuel-les, etc. Nous participerons activement au Forum social Canada, Québec et Premières nations. Le travail des militant-es sera appuyé par du matériel d'éducation populaire et par la réalisation d'une Tournée québécoise de visibilité au cours de l'année.

### ➤ HIVER ET PRINTEMPS 2004 :

**Un régime d'assurance-chômage d'accès universel, un enjeu constant lors des prochaines élections fédérales**

À la veille des élections fédérales, nous devons aller chercher des engagements auprès du Parti Libéral du Canada et des autres partis politiques fédéraux. La campagne politique des Sans-Chemise sera lancée par

une action d'éclat organisée dans le cadre de l'Assermentation de Paul Martin au poste de Premier ministre du Canada. Afin de maintenir la pression, différentes actions seront posées. Nous poursuivrons la campagne d'opinion publique auprès des mouvements sociaux et de la population.

### ➤ PERSPECTIVES... PRINTEMPS 2005 : 70<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Marche des chômeurs et des chômeuses

Selon la conjoncture, organiser une Marche sur Ottawa afin de souligner la Grande Marche des chômeurs et des chômeuses qui a eu lieu en mai 1935.

Tout au long de la réalisation de ce plan d'action, il faut se préparer, s'organiser, étendre notre champ d'intervention, rendre contagieuse notre volonté. L'appel que nous lançons en est un d'organisation par la base, d'éducation populaire, de rassemblement des forces vives, de mise en commun de nos idées, de nos projets et de nos revendications afin de mener la bataille des Sans-Chemise et de rendre possible la victoire.

## Les Sans-Chemise peuvent gagner la bataille du chômage !

Serez-vous du nombre ???

#### BIBLIOGRAPHIE

Georges CAMPEAU, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi. L'histoire du régime canadien et de son détournement*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001.

COMITÉ CHÔMAGE DE MONTRÉAL, *Petit Guide de survie des chômeurs et des chômeuses*, Montréal, 2002.

MAC DE MONTRÉAL, *Assurance-chômage : conseils pratiques*, Montréal, 2002.

CTC, *Jetés au froid : les travailleuses et travailleurs privés de l'assurance-chômage*, résumé.

CTC, *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada*, Mars 2003.

Site : DRHC : [www.hrdc-drhc.gc.ca/](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/)

# les Sans-Chemise

se mobilisent...



Pierre Céré intervenant pour le MASSE lors de l'Assemblée publique des Sans-Chemise à Sherbrooke le 21 mai 2003, organisée par Solidarité populaire Estrie.

Les participant-es de l'Assemblée des Sans-Chemise tenue à Rouyn-Noranda le 29 mai 2003, attendant la projection du film sur les Piqueteros de l'Argentine (Mouvement des travailleur-ses en chômage).

Les Piqueteras Cecilia Merchan (à gauche) et Julieta Giusti (à droite), accompagnées par Céline About (traductrice), lors de l'Assemblée publique des Sans-Chemise à Sorel, le 14 mai 2003.



Les Zapartistes et Armand Vaillancourt participant à l'Assemblée publique des Sans-Chemise à Montréal, au Medley, le 28 mai 2003.



130 personnes ont participé à l'Assemblée des Sans-Chemise de Charlevoix le 30 mai 2003.



L'Assemblée des Sans-Chemise du 3 juin 2003 à Baie-Comeau a permis la création d'une Coalition de Sans-Chemise qui a organisé sa première manifestation le 6 septembre 2003. 200 personnes se sont réunies à Rivières-Portneuf pour revendiquer un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel.



Céline About, traductrice et Julieta Giusti représentante du mouvement des Piqueteros de l'Argentine (mouvement des travailleur-ses en chômage), lors de l'Assemblée des Sans-Chemise qui a réuni une soixantaine de participant-es le 21 mai 2003, à Sherbrooke.

# Liste des Coalitions des Sans-Chemise

mise à jour 16 octobre 2003

Les groupes membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) sont les initiateurs de la campagne des Sans-Chemise pour un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel. Nous désirons travailler avec tous ceux et toutes celles qui revendiquent la bonification de nos protections et programmes sociaux.

Nous sommes convaincu-es qu'en travaillant dans un esprit d'alliances, à la base avec nos alliés-es des mouvements sociaux, nous pouvons obtenir des gains importants au niveau du régime d'assurance-chômage. En ce sens, ce document se veut une contribution du MASSE à la bataille des Sans-Chemise.

## Pour nous rejoindre :

### MASSE

2325, rue Centre, local 205  
Montréal, Qc  
H3K 1J6

**Téléphone : 514-933-0101**

masse@bellnet.ca

Site : [www.ntic.qc.ca/~masse](http://www.ntic.qc.ca/~masse)

### ■ Comité des Sans-Chemise de Charlevoix

Danie Harvey (MACC)

**TÉLÉPHONE : 418-665-3623**

Courriel : [macc@qc.aira.com](mailto:macc@qc.aira.com)

*Des groupes et des individus sont membres du Comité.*

**MEMBRES :** MAC de Charlevoix, Service de Main d'œuvre L'Appui, Paroisses de St-Siméon, St-Fidèle, et St-Joseph-de-la-Rive, CSN, Syndicat des travailleur-ses du Manoir Richelieu (TUAC), Gérard Asselin (député du BQ), Rosaire Bertrand (député du PQ) et plusieurs travailleur-ses saisonniers.

### ■ Coalition des Sans-Chemise du Saguenay-Lac-St-Jean

France Simard (MAC SLSJ)

**TÉLÉPHONE : 418-662-9191**

Courriel : [mac02@bellnet.ca](mailto:mac02@bellnet.ca)

*Des groupes et des individus sont membres du Comité.*

**MEMBRES :** MAC Saguenay-Lac-St-Jean, LASTUSE du Saguenay, Atelier de formation l'Encrier d'Alma, CSN, Formulac.com, CLSC Le Norois, CDC des Deux-Rives, Sébastien Gagnon (député du BQ), et plusieurs chômeur-ses.

### ■ Comité des Sans-Chemise de Sorel-Tracy

Jean-Pierre Péloquin (RCCST)

**TÉLÉPHONE : 450-743-7822**

Courriel : [chomeurs@qc.aira.com](mailto:chomeurs@qc.aira.com)

**MEMBRES :** Regroupement des chômeurs et des chômeuses de Sorel-Tracy, Syndicat des travailleur-ses Gec Alstom (CSN), Syndicat des Enseignant-es Bas-Richelieu (CSQ), Centre d'Aide et d'Information Populaire et Centre d'information, de Références et de Services.

### ■ Coalition des Sans-Chemise de l'Estrie

Denis Poudrier (MCCE)

**TÉLÉPHONE : 819-566-2392**

Courriel : [mcce@sympatico.ca](mailto:mcce@sympatico.ca)

*La Coalition est un comité de travail de Solidarité populaire Estrie.*

**MEMBRES :** Mouvement des chômeurs et des chômeuses de l'Estrie, Comité des travailleurs et travailleuses accidentées de l'Estrie, Journal communautaire de Sherbrooke, Collectif régional d'éducation sur les médias d'information, ConcertAction Femmes Estrie, Université de Sherbrooke (Association étudiante de Service Social, Fédération étudiante, Association étudiante des Lettres et Sciences Humaines, Syndicat des employé-es de soutien), Association étudiante du Collège de Sherbrooke, Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Sherbrooke, SPGQ, SFPQ, Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, FTQ, CSN, CSD, Syndicat Emploi et immigration Canada, Service Diocésain de Pastorale sociale du Diocèse de Sherbrooke, Office Diocésain des religieuses et religieux, Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie, TROVEP de l'Estrie, Carrefour des cuisines collectives de Sherbrooke, Développement et Paix, Collectif pour le Libre Choix, Association des locataires, ACEF, Famille Espoir, Action Plus, Action Handicap Estrie, Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est, CIME, Association des religieuses pour la promotion des femmes, Carrefour de Solidarité Internationale, Ligue des droits et libertés, ROC-Estrie, Centre des femmes du Val-Saint-François, CDC du Granit et Illusion Emploi.

### ■ Coalition des Sans-Chemise de Richelieu-Yamaska

Yvan Boulay (MAC St-Hyacinthe)

**TÉLÉPHONE : 450-778-6023**

Courriel : [mac@ntic.qc.ca](mailto:mac@ntic.qc.ca)

**MEMBRES :** MAC de St-Hyacinthe, Comité Chômage Haut-Richelieu, CSD (région Granby), CSN (Montérégie), TUAC (FTQ), Syndicat québécois de la construction, Syndicat des Enseignant-es Val-Maska, Pastorale Sociale de Belœil, Groupe Action-solution Pauvreté Haute-Yamaska, CDC des Maskoutains, Défense Educ'Action, CAB Acton-Vale, Solidarité Populaire Richelieu-Yamaska, Syndicat des professeur-es du CÉGEP St-Hyacinthe, Vie associative et spirituelle du CÉGEP de Granby, Regroupement des étudiant-es du CÉGEP de St-Hyacinthe, Collectif de Défense des Droits de la Montérégie, Regroupement des accidentés-es de la Montérégie, Yvan Loubier (député du BQ), Bernard Brodeur (député du PLQ) et Léandre Dion (député du PQ).

**APPUIS :** CLSC de St-Hyacinthe et de Granby, CDC de la Haute-Yamaska et d'Acton-Vale, Association Étudiante du CÉGEP de Granby, SOS dépannage Granby, Claude Boucher (député du PQ) et Claude Bachand (député du BQ)

### ■ Coalition des Sans-Chemise de Montréal

Pierre Céré (CCM)

**TÉLÉPHONE : 514-933-3553**

Courriel : [ccm@comitechomage.qc.ca](mailto:ccm@comitechomage.qc.ca)

**MEMBRES :** Comité chômage de Montréal, Comité chômage de l'Est de Montréal, MAC de Montréal, CSN, FTQ, CSD et TROVEP de Montréal.

# Déclaration de principes du MASSE

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) est un réseau québécois de groupes de chômeurs et de chômeuses qui luttent pour la mise en place d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel. Nous croyons que toute personne en chômage doit se voir garantir un revenu de remplacement, lui assurant respect et dignité.

Plus globalement, nous croyons que tous les efforts de la société doivent être au service de sa population. En conséquence, le travail ainsi que les richesses doivent être partagés, afin d'assurer le mieux-être des collectivités et le développement des régions, dans une perspective respectueuse de l'environnement et reposant sur le développement durable.

Nous croyons qu'un autre monde est possible. Nous revendiquons en ce sens la démocratisation de toutes les sphères de la société, en premier lieu dans le domaine économique et dans le monde politique. Nous revendiquons aussi le droit au travail ainsi que l'accès inaliénable à l'éducation, aux soins de santé et au logement pour tous et toutes.

Nos valeurs et nos pratiques d'éducation populaire sont celles de la solidarité, du partage et de l'égalité. Nous combattons toutes les formes de discrimination et de préjugés, par exemples celles à l'égard des femmes, des jeunes, des sans-emploi (chômeur-ses et assisté-es sociaux) et des personnes immigrantes.

Le MASSE, tout comme ses groupes membres, est autonome : libre de penser et d'agir, libre de ses choix, indépendant de tout parti ou organisation politique, des institutions étatiques et des lieux de pouvoir; et solidaire parce que lié au destin de ses frères et sœurs des classes populaires.

## ■ Coalition des Sans-Chemise de Baie-Trinité

Manon Lefrançois

**TÉLÉPHONE : 418-939-2234**

Courriel : tablebc@globetrotter.net

**MEMBRES :** La Coalition de Baie-Trinité est une Coalition citoyenne dont le travail est appuyé par la Table des groupes populaires de la Côte-nord et par la FTQ.

## ■ Coalition chômage Gaspésie-Les Îles-Matapédia-Matane

Gaétan Cousineau (MAC Chandler)

**TÉLÉPHONE : 418-689-2030**

Courriel : macgaspésie@globetrotter.net

**MEMBRES :** MAC Pabok, Association Contre Vents et Marées, Carrefours Jeunesse Emploi (Bonaventure, Chandler, Gaspé, Îles de la Madeleine et Sainte-Anne-des-Monts), C.L.S.C. (Malauze et de la Vallée), Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Centre d'action bénévole Gascons-Percé, Cercles des fermières (Gascons et de Pabos), Chambre de Commerce de Grande-Rivière, Coalition de Moncton pour la justice économique et sociale, Comité de développement de St-Adelme, CSN Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Conseil régional du Parti Québécois, Coopérative Forestière de la Matapédia, CPMT Emploi-Québec, Dignité rurale, Diocèse de Gaspé, Droits Devant, Droits et recours santé mentale Gaspésie-Les Îles, Entreprise L. Michaud & Fils (1982) Inc., Entreprises Agricoles et Forestières Inc., Femmes Entre-Elles, Filles d'Isabelle (Cercle 1232 Grande-Rivière), FTQ, Joncas & Quirion, Le Pavillon Chaleurs Inc., Les Entreprises Agricoles et Forestières De la Péninsule Inc., Les Pelouses Prestige Inc., Les Transports

Causapsal Inc., M.J. Brière Inc., MRC (d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de Matane, de la Matapédia et du Rocher Percé), Municipalités (de Gascons, de Grande-Rivière, de Hope, de New Richmond, de Petit-Matane, de Saint-Adelme et de Sainte-Thérèse de Gaspé), Pastorale de Bonaventure, Ralliement Gaspésien et Madelinots, ROC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Société d'exploitation des ressources Vallée Inc., Syndicat Canadien des Communications de l'Énergie et du Papier (Local 858), SFPQ, Syndicat des Travailleur-ses de l'Enseignement de l'Est du Québec, Table de concertation de groupes de femmes Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Transports de la Matapédia Inc., Union des Producteurs Agricoles, Guy Lelièvre (député du PQ), Jean-Yves Roy (député du BQ), Maxime Arseneault (député du PQ) et Suzanne Tremblay (députée du BQ).

## ■ Coalition des Sans-Chemise de Québec

Nancy Carmichaël (ACQ)

**TÉLÉPHONE : 418-523-7117**

Courriel : acq-quebec@bellnet.ca

**MEMBRES :** (Comité provisoire) Action-Chômage de Québec, Journal Droit de Parole, Centre Jacques-Cartier, RÉPAC-03-12, Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Bureau d'Animation et d'Information Logement, et Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

## ■ Coalition des Sans-Chemise de l'Abitibi-Témiscamingue

**TÉLÉPHONE : 819-764-9888**

(Laurier Gilbert - RSEAT)

Courriel : rseat@msn.com

**MEMBRES :** Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue, Regroupement des chômeurs et des chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue et Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

## ■ Coalition des Sans-Chemise de la Mauricie

Jean Deslauriers (MAC Trois-Rivières)

**TÉLÉPHONE : 819-373-1723**

Courriel : mac04@tr.cgocable.ca

**MEMBRES :** MAC de Trois-Rivières, Association des aidants naturels, CDC de Trois-Rivières, CDC des Chenaux, CDC Haut St-Mauricie, Centre des femmes l'Héritage, Centre Rolland-Bertrand, Conseil central Coeur-du-Québec (CSN), Conseil régional Mauricie et Centre-du-Québec (FTQ), Femmes de Mékinac, RDDS de Shawinigan, Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie, Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges (CSQ)

## Autres groupes travaillant à la mise sur pied de Coalitions de Sans-Chemise :

### ■ Regroupement des sans-emploi de Plessisville

Simon Demers

**TÉLÉPHONE : 819-362-0066**

Courriel : rsee@ivic.qc.ca

### ■ Corporation de défense des droits sociaux de Lotbinière

Caroline Gosselin

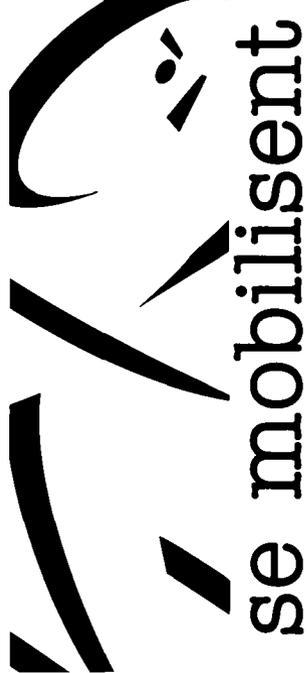
**TÉLÉPHONE : 418-728-4054**

Courriel : mse157@globetrotter.net

« Mettons  
nos culottes  
pour ne pas  
perdre  
nos chemises »

- Un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures;
- Un minimum de 35 semaines de prestations;
- Un taux majoré à au moins 60 % du salaire.

# les Sans- Chemise



se mobilisent

